

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 68 (1929)
Heft: 13

Artikel: Un peu de calcul
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-222494>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

que. Que voulait-on de plus pour être heureux ?

Et pourtant Elysée regrettait et son emploi aux chemins de fer fédéraux et les chopines de petit blanc partagées à la fin de la journée avec les amis. Ah, ces chopines au parfum âcre et réconfortant, de quelle suave poésie n'avaient-elles pas entouré son labeur quotidien ! En ce temps-là, tout en travaillant il les voyait danser autour de lui chaque après-midi, et le soir, en remontant le Petit Chêne, il sentait une véritable démanaison lui courir le long de la langue, puis descendre au fond du gosier et se poursuivre jusque sur les membranes de l'estomac. Lorsque bon gré mal gré, il dut opter pour la cité de Viret, il s'était un peu consolé en se disant que là-bas aussi il trouverait des chopines et qu'à travers les chopines il ne tarderait pas sans doute à découvrir des amis. Mais, à peine installés dans leur nouvel appartement, Suzette avisa gentiment son mari que, sans vouloir faire la paresseuse, elle entendait cependant profiter de sa retraite pour s'occuper un peu de bon temps. Ne sachant pas combien d'années ils avaient encore à vivre ensemble, elle déclara vouloir dorénavant le quitter le moins possible et l'accompagner régulièrement dans ses promenades quotidiennes. Un beau matin, vers les dix heures, Elysée, que ces marques d'affection avaient laissé quelque peu sceptique, chercha à s'éclipser pensant que sa femme, occupée à la préparation du dîner, ne pourrait pas s'opposer à ce qu'il prit seul de la poudre d'escampette. Il avait compté sans le flair de sa Suzette toujours sur le qui-vive. La brave femme n'hésita pas à suspendre sur le champ ses préparatifs à la cuisine pour sortir avec lui en affirmant que le dîner pouvait attendre. « En mangeant une heure plus tard, l'appétit n'en sera que meilleur », avait-elle ajouté.

Elysée s'aperçut bien vite qu'à aucune heure de la journée il ne lui était possible de s'évader sans être accompagné de sa fidèle moitié. Un jour qu'il avait timidement fait remarquer qu'il boirait volontiers une chopinette, Suzette lui répondit froidement :

— Qui t'empêche d'aller à la cave tirer un verre au tonneau de Grandvaux ?

Elysée était, nous l'avons déjà dit, un garçon sociable et pacifique. Or, à ses yeux, le vin ne devait être qu'un instrument et non une fin ; il le considérait comme un moyen efficace de rapprocher les hommes entre eux. S'il eût possédé l'étoffe d'un apôtre, nous l'aurions vu faire du vin la base d'une nouvelle Internationale, parce qu'il disait que le jus de la vigne est un créateur d'esprit démocratique et un élixir suscitant les mouvements du cœur ! Mais, boire seul, sans avoir de partenaire ou tout au moins de voisin accomplissant à portée de la voix le même rite avec la même gravité ; cela constituait, à ses yeux, une profanation pure et simple du liquide sacré.

En novembre 1928, le décès d'un ancien camarade vint lui fournir l'occasion de se rendre à Lausanne pour y participer à l'ensevelissement. Jamais de sa vie, il n'avait accueilli une aussi triste nouvelle avec un cœur aussi réjoui. Allez revoir les amis, boire un verre ou deux en leur compagnie, c'était le comble de ses vœux ! Malgré la cérémonie lugubre, cette journée fut pour lui si radieuse qu'il se promit d'exploiter dorénavant un filon aussi merveilleux. Effectivement, trois semaines plus tard, il découvrit dans la « Feuille » un nouvel avis mortuaire d'une connaissance au 3e degré. Suzette eut beau déclarer : « Tu ne vas pas pourtant aller à Lausanne pour tous les ensevelissements », rien n'y fit, Elysée s'étant enhardi à répondre : « Avec la mort, c'est inutile de marchander ». Lors d'un troisième décès suivi d'un nouveau voyage à Lausanne, Suzette hasarda la remarque que lorsqu'il occupait encore son emploi, c'était rare de le voir prendre part à un ensevelissement plus d'une fois par hiver, Elysée répliqua qu'alors il n'était pas libre de son temps et de ses mouvements, ce qui était parfaitement exact.

En janvier et février 1929, Dureposoir fit

tant et si bien qu'il trouva moyen de se rendre à la capitale assez régulièrement tous les dix jours pour un enterrement. « C'était à cause de la grippe », disait-il, « qui décimait la population lausannoise ». Suzette lâcha des exclamations qui n'annonçaient rien de bon ; elle fit aussi allusion à la dépense que ces voyages répétés occasionnaient, malgré le rabais dont bénéficiaient les employés des CFF. Elysée qui n'était point sourd, se dit que les ensevelissements avaient fait leur temps et qu'il allait falloir chercher autre chose. Il s'en ouvrit à son ami Bézuchet de la Croix d'Ouchy. Celui-ci lui tint ce langage :

— Elysée, je connais un moyen de te sortir d'embarras. Tu as entendu parler du mouvement en faveur de l'émancipation de la femme ? Eh bien, sais-tu que tout ça pourrait tout aussi facilement tourner en faveur de l'émancipation de l'homme. Tu vas voir pourquoi : Arranges-toi pour que ta femme se fasse enrôler dans un de ces comités féministes qui pullulent dans le canton. La brave dame Dureposoir aura tant de séances et celles-ci dureront si longtemps qu'elle n'aura plus le loisir de contrôler tes sorties et tes chopines. Et si cela ne suffit pas, écris à Mlle Luzzy, une des organisatrices de la pétition en faveur des droits civiques de la femme à Lausanne, pour t'offrir à aller collecter des signatures dans les villages de ton district. Ta femme étant une mauvaise marcheuse, elle ne pourra pas t'accompagner aussi loin. Ainsi, jusqu'au 5 mai tu auras de l'embauche et des chopines en perspective. Plus tard, tu l'arrangeras de façon que ta femme monte en grade dans son comité ; seulement, dans ce cas, prépare-toi, mon cher ami, à faire de tes propres mains, la popote, parce que, quand elles en sont là, les femmes n'ont plus le temps de s'occuper des affaires de leur ménage.

Elysée Dureposoir remercia avec effusion son ami du bon conseil qu'il lui donnait et repartit ce jour-là tout ragaillard de Lausanne. En arrivant à Orbe, il riait sous cape en se disant : « Je ne me serais quand même jamais figuré qu'un jour les hommes devraient recourir au « mouvement féministe » pour se créer des libertés, mais, en ce monde, que de choses n'y a-t-il pas qui se retournent contre leurs auteurs ou leurs bénéficiaires ? Moi, par exemple, tout Elysée Dureposoir que je suis, je considérerais autrefois, ma retraite comme l'antichambre du paradis et maintenant que je pourrais en jouir, j'en suis plus que rassasié ! »

Aimé Schabzigre.

Il y a un confrère et confrère. — Lucien Guitry déjeune seul dans un restaurant nouveau et fort cher. Comme on lui présente l'addition, une addition salée, l'acteur fait demander le patron.

— C'est pour moi, cette addition ?

— Oui, monsieur.

— Vous ne me connaissez donc pas ?

— Non, monsieur... Qui êtes-vous ?

— Mais un confrère, mon cher, un confrère...

— Ah ! si j'avais su... Je vais vous faire soixante-quinze pour cent...

Puis, comme Guitry sort, le restaurateur l'accompagne jusqu'à la porte, et :

— Pardon, puis-je savoir quel restaurant vous tenez ?

— Mais je ne tiens pas de restaurant !

— Ne m'avez-vous pas dit que vous êtes un confrère ?

— Oui...

Et confidentiellement, à l'oreille :

— Je suis voleur, comme vous...

A LAUSANNE, AU TEMPS JADIS

7 juin 1701. — Si le Magnifique Très honoré Seigneur Trésorier vient aborder au logis aux Trois Couronnes on le défrayera et on lui ira au rencontre et tous ceux qui accompagneront la Magistrature on leur donnera à souper ; mais pour ceux qui feront bande à part pour lui aller au rencontre, non. Et on fera tirer tous les canons des tours et fauconneaux (très petit canon) et ceux qui sont à l'arsenal puisque c'est la première fois qu'il est venu depuis qu'il a esté establi. (Le trésorier romand était le second magistrat de la République de Berne, chargé spécialement des affaires romandes.)

4 May 1702. — On refuse à Moyse Aubert de payer le souper qu'il a donné à plusieurs personnes qui avoyent fait bande à part pour aller au

rencontre du Magnifique Trésorier, puisqu'il y avait ordonnance, etc. (Le gargotier Aubert avait sans doute frappé à plusieurs portes pour se faire payer avant d'arriver au Conseil).

16 juin 1701. — Mme De Saussure de Bourg ayant fait venir du vin de Lonnay qu'elle a vendu à Etavez a été condamnée à cinquante florins de bamp.

Mestriaz Léonty, organiste esconduit d'estre receu habitant en cette ville puisqu'il est prosélyte et qu'il y a un mandat de L. Ex. qui ordonne de les faire sortir. (Les prosélytes étaient d'ordinaire bien reçus ; mais pas ceux qui appartenaient à une variété de piétisme poursuivi par Ls Ex. ; on en envoya même aux galères de Gènes).

Mons. l'hospitalier (directeur de l'hôpital) fera donner le fuet à la fille d'Aywald par le dortoir (en tournant autour du dortoir) en présence de son père et de sa mère pour avoir donné à manger de la mort aux rats à des enfants et la libérera de la Discipline moyennant qu'elle paye toute la dépense et autres dépends survenus à ce sujet.

7 juillet 1701. — Le crieur public ne crie point le vin gras pour bon, ains (mais) le crieur pour tel qu'il sera.

Tous les bouchers que Mu le Métrail (inspecteur des denrées et des poids et mesures) a fait convenir (citer) pour n'avoir pas de viande à vendre lundi, chacun cinq florins de bamp en faveur du métrail.

21 juillet 1701. — Permission à Mons. Viret de faire une ramure à la mansarde sur le derrière (derrière) de sa maison et qu'il n'en fasse point sur le devant.

26 juillet 1701. — On délivrera à ceux de Pully la graine qu'on estoit accoutumé de leur délivrer pour leurs pauvres avec les retenues à condition qu'ils ne laisseront point venir leurs pauvres en ville pour demander d'aumone, faute de quoy on les mettra à la Discipline et la commune de Pully payera leur entretien. Le 29 novembre 1701, on revient sur la question : « On examinera les roles des pauvres de Pully pour le empêcher de mendier en ville. »

6 octobre 1701. — Un Français réfugié qui a esté attrapé avoir cully (cueilli) des raisins à la vigne de Mons. le conseil Destruies est condamné à estre conduit auprès du tourniquet ou Mons. le procureur fiscal luy fera une exhortation à mieux vivre à l'advenir et qu'il auroit mérité d'estre mis dans le tourniquet et condamné à dommage, au bamp et à tous dépends. (C'est sans doute un Français du Midi, pays où chaque passant est pleinement autorisé à se servir aux vignes. — Le tourniquet était appliqué d'ordinaire aux maraudeurs jusqu'à ce qu'ils rendissent le corps du délit).

8 Novembre 1701. — La livre de suif aussi bien que celle des chandelles ayant augmenté d'un cruche, Mons. le métrail défendra à tous les bouchers de vendre aucun suif qu'a ceux de la ville qui vendent des chandelles, deffend aussi aux chandelliers (marchands, sans doute) de vendre aucune chandelle qu'a ceux de la ville.

22 Novembre 1701. — A l'innocente de petite Dumoulin une robe de tridaine (malade atteinte de folie tranquille ou idiotie incapable de gagner sa vie).

Mons. le procureur fiscal fera sortir de la ville celui qui vend des savonnettes et celui qui vend des chansons.

A deux pas de l'Ecole Normale. — On peut voir à deux endroits, au bas des escaliers conduisant de la Solitude au Champ de l'Air, les inscriptions suivantes : « Chemin interdit à tous véhicules ! »

Un peu de calcul. — L'instituteur : Voyons, Pierre, lorsque ton papa rentre à 1 h. du matin et qu'il doit se lever à 7 h. 1/2, combien a-t-il de minutes et combien de secondes à dormir ?

L'élève : Point, m'sieu ; maman ronchonne toute la nuit, parce qu'il est rentré trop tard !

Au marché. — Un paysan, venant vendre des tomates en ville, rencontre sur le marché un ami qui lui demande :

— Combien de tomates as-tu dans ton panier ?

— Si tu devines, elles sont toutes les neuf à toi.

— Ma foi... dans ce panier-là, il peut bien y en avoir quelque chose comme... neuf.

— Qui, diable, aurait pu se douter que tu devinerais si vite ! Eh bien ! allons boire une bouteille.